



PONTONS DIGUE SUD

P - N - S - T - PM

TARIFS 2025 (en Euros T.T.C)

CAT.	Longueur maximale	Largeur maximale	ANNEE	SAISON	MOIS		SEMAINE		JOUR	
	en ML	en ML			du 01-01 au 31-12	du 01-05 au 30-09	Moyenne saison	Haute saison	Moyenne saison	Haute saison
PA	5.00	2.00	1 346	938	245	293	73	83	17,50	21
PB	5.50	2.15	1 504	1 046	273	327	80	96	18,50	23
PC	6.00	2.30	1 655	1 155	300	361	90	108	21	24
PD	6.50	2.45	1 813	1 267	331	395	100	117	23	25
PE	7.00	2.60	2 012	1 401	363	439	108	126	24	28
PF	7.50	2.70	2 206	1 732	452	540	134	157	28	37
PG	8.00	2.80	2 400	1 888	486	587	147	175	33	41

CONDITIONS GENERALES :

La base de tarification est la longueur hors tout y compris les appareils fixes. La longueur hors tout peut, selon le cas, être différente de la longueur de signalement indiquée sur l'acte de francisation. Pour chaque catégorie, il est fixé une largeur maximum. En cas de dépassement de la largeur maximum, le tarif appliqué est la catégorie correspondant à la largeur réelle du bateau.

Les redevances portuaires sont payables d'avance à l'entrée de la période de réservation.

Pour les saisonniers, une clef (sous caution de 5 €) ou un badge (sous caution de 20 €) vous sera remis(e) pour l'accès aux pontons. Pour les annuels, voir contrat.

SAISON : du 01 mai au 30 septembre inclus

Mois, semaine, jour, en MOYENNE SAISON : avril, mai, juin, septembre

Mois, semaine, jour, en HAUTE SAISON : juillet, août

Mois, semaine, jour, en BASSE SAISON : octobre à mars inclus = 50% du tarif haute saison

* Sans électricité.

REGIE DE PORT ARGELES

Capitainerie – Les Mers du Sud – 66700 ARGELES SUR MER

Tél. : 04.68.81.63.27 – Courriel : contact@port-argelessurmer.fr